

Conditions générales DE VENTE

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société DanCOOKS et de son client dans le cadre de la vente des prestations proposées par la société DanCOOKS.

Toute acceptation du devis ou du bon de commande vaut adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises et prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société DanCOOKS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des prestations devra être effectué auprès de la société DanCOOKS dans un délai maximum de trente jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord préalable notifié sur le contrat.

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par carte bancaire, soit par virement.

La société DanCOOKS se réserve le droit de demander le versement d'un acompte pour toute prestation dont le montant total excède 1500 € HT. Le montant et les modalités de cet acompte seront précisés dans le devis ou le contrat signé entre les parties.

Clause n° 4 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société DanCOOKS une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 5 : Livraison

Facturation sur la zone géographique de la métropole de Lyon :

Coffrets repas, pauses et petits déjeuners :

Les frais de livraison font l'objet d'un forfait de 15 euros HT, sauf dans le cadre d'une commande de moins de 5 coffrets où chaque coffret fera l'objet d'une facturation de 3 euros HT au titre des frais de livraison.

Buffets et cocktails :

La "livraison simple" donne lieu à un forfait de 35 euros HT.

Lorsque la prestation inclut la livraison, l'installation et le nappage, un forfait « livraison et mise en place » de 50 euros HT est facturé.

La présence d'un ou plusieurs membres du personnel pour assurer le service fait l'objet d'une facturation supplémentaire sous forme de forfait, à hauteur de 55 euros HT par serveur(se), sur la base d'un ratio d'un(e) serveur(se) pour 30 personnes.

En dehors de Lyon et sa métropole : nous consulter.

Tout retard ou avance de livraison inférieur à 30 min. ne saurait donner droit au client de refuser la commande.

Nous accordons le plus grand soin à nos livraisons et sommes soucieux de vous apporter le meilleur service afin de vous permettre de profiter au mieux de votre dégustation. Nous apportons une attention toute particulière au maintien sanitaire de nos préparations et en particulier au respect de la chaîne du froid. Ainsi, toutes nos livraisons se font dans des contenants de qualité alimentaire stockés dans des charriots isothermes, le tout en utilisant les véhicules de déplacement adaptés au type de livraison et de produits transportés.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société DanCOOKS.

Clause n°6 : Consigne des contenants

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, l'ensemble de nos bocaux, bouteilles et couverts est consigné.

Tout contenant non restitué sera facturé selon le barème suivant :

- Bocal : 1,50 € HT l'unité
- Couvert : 1,50 € HT l'unité
- Bouteille : 0,50 € HT l'unité

Nous vous remercions de votre collaboration, qui nous permet de réduire ensemble notre impact environnemental.

Matériel mis à disposition consignés :

- Caisson isotherme : 250.00€ HT l'unité
- Plateau traiteur : 12.00€ HT l'unité
- Chariot : 80.00€ HT l'unité

Tout matériel non restitué ou détérioré fera l'objet d'une facturation.

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de la société DanCOOKS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n°8 : Annulation de commande

Toute annulation de commande doit être signifiée au plus tôt par écrit. Les principes suivants sont retenus :

- Annulation plus de 7 jours avant la prestation : facturation de 20 % de la prestation ou mise en place d'un avoir
- Annulation entre 48 heures et 7 jours avant la prestation : facturation de 50 % de la prestation ;
- Annulation moins de 48 h avant la prestation : Facturation de 100 % de la prestation.

Cas particulier des buffets et cocktails :

- Annulation plus de 7 jours avant la prestation : facturation de 20 % de la prestation ou mise en place d'un avoir correspondant au montant de l'acompte versé ;
- Annulation entre 72 heures et 7 jours avant la prestation : facturation de 50 % de la prestation ;
- Annulation moins de 72 h avant la prestation : facturation de 100 % de la prestation.

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de LYON